Auguste V... s'est dirigé du côté de l'intérieur de la France ; il ne peut retourner en Belgique, son pays natal, attendu qu'il est déserteur.

—

Un homme de peine du peignage de Mme Amélie-Pruvost est tombé mort, hier, dans l'exercice de son travail, frappé d'apoplexie foudroyante.

Cet homme nommé Edouard Duganti z était âgé de 34 ans ; il était originaire de Leuze (Belgique).

—

Deux gamins de 12 à 14 ans, ont été conduits la nuit dernière au poste de police.

Un agent les avait trouvé à minuit errant sur la Grande-Place à l'aventure.

Ces deux petits vagabonds se nomment Charles Blanck et Albert Dequeppe et demeurent avec leurs parents au Mont-à-Leux. Ils ont dit ne plus oser retourner à la maison paternelle vu qu'ils s'en étaient échappé depuis 3 jours.

—

On a arrêté, hier soir à Roubaix, un domestique âgé de 17 ans, nommé Théophile Fourmanois. Cet individu né à Ellezelles (Belgique) est réclamé par le gouvernement belge en vertu d'un mandat d'extradition.

—

Un grand festival d'harmonies, de fanfares et chants d'ensemble aura lieu à Wattrelos, le dimanche, 16 juillet prochain, organisé par la musique municipale au profit des pauvres.

Plusieurs sociétés musicales prêteront leur concours à cette fête. En voici la nomenclature :

L'*Harmonie* d'Herseaux (Belgique) la *Fanfare* de Néchin (Belgique), la *Concordia* de Roubaix, la *Fanfare* de Warcoing (Belgique), l'*Union ouvrière* de Roubaix, la *Fanfare St-Joseph* de Wattrelos, les *Amis Réunis* de Roubaix, la *Fanfare Delattre* de Roubaix, l'*Harmonie* de Dottignies (Belgique), l'*Orphéon Rouchisien*, l'*Harmonie* de Croix, la *Grande Fanfare* de Roubaix, l'*Harmonie* de Mouscron, la *Lyre Roubaisienne*.

Le festival aura lieu dans le jardin L. Parent rue du Greffier. Nul doute qu'il n'attire à Wattrelos beaucoup de visiteurs.

—

Un grand festival d'harmonies, de fanfares et de chants d'ensemble aura lieu dimanche 2 juillet, à Neuville-en-Ferrain.

Voici la liste des sociétés musicales qui doivent y prendre part :

L'*Harmonie* de Neuville-en-Ferrain, l'*Harmonie* de Bondues, la *Fanfare* de Dottignies, la *Société Chorale* et l'*Harmonie* d'Helvin, l'*Harmonie* de Lauwe et Linselles, la *Fanfare* de Moorslede, l'*Harmonie* de Rekem, l'*Harmonie* de Bourg, l'*Harmonie* de Seinghien, la *Société Chorale* et la *Musique Municipale* de Tourcoing.

Les Sociétés se réuniront au hameau de la Vieille-Motte pour former le cortège qui se rendra, en exécutant des pas redoublés, à Neuville.

Le festival se fera près de la Place et commencera à 4 heures.

A la fin du Festival, des médailles commémoratives seront distribuées aux Sociétés.

—

Depuis quelque temps, le commerce de Lille a reçu un certain nombre de pièces de 5 francs fausses. Elles sont à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, et portent le millésime de 1869. Ces pièces sont bien faites ; mais, à première vue, il est facile de reconnaître à leur aspect bleuâtre qu'elles sont en plomb.

—

On annonce la mort du baron Roseti que l'on a connu à Lille comme capitaine au 8e hussards, puis comme colonel du 2e cuirassiers, en garnison dans notre ville. C'est à la tête de ce régiment qu'il chargea, en 1870, à la bataille de Reischoffen.

—

M. Alphonse Couvreur, employé chez M. Boutry, blessé mardi au magasin des effets militaires, a succombé hier après-midi aux suites de ses blessures.

---

tendre de son glaive les *Chevaliers de l'Écritoire* par trop coupe-jarrets et tire-laine, Cajol fut atteint en plein amour-propre par les attaques successives d'un journal qui le déshabilla de la nuque aux talons, réduisant à néant son honneur, racontant les aventures et les turpitudes de sa jeunesse, ouvrant son garde-manger, fouillant sa correspondance, montrant à la fois ses traités avec des journaux stipendiés, ses reconnaissances du mont-de-piété et ses lettres intimes. Quand un encrier se répand tout entier sur un homme, à Paris, soyez sûr que cet homme n'en revient jamais. Il y a tant de vitriol, dans une bouteille d'encre !

Ces deux événements, ces deux morts frappant deux justiciables firent une certaine sensation dans le monde des lettres.

On compara l'identité de ces deux destinées et l'égalité de niveau du châtiment.

Cela défraya les journaux pendant huit jours.

Ne devait-on pas parler des discours prononcés sur la tombe des deux condottieri de la lettre, ne fallait-il point rappeler leurs mots, dépouiller les testaments remonter à l'origine des fortunes, en faire connaître la destination.

Népomucène et Cajol appartenaient à la critique, et la critique prenait son fouet.

Dans les six mois qui suivirent la révélation par laquelle fut bouleversée l'existence de Jean de Falais, il fut possible à ceux qui se donnèrent la peine de regarder autour d'eux de constater : que Rome Auger, l'incorruptible, avait vendu sa plume et son intégrité à une feuille ministérielle; que le rédacteur spécial chargé des questions de Bourse prélevait un certain nombre d'actions sur les émissions nouvelles, et les revendait avant leur dépréciation; qu'un autre des rédacteurs, malgré l'athéisme auquel il voulait faire croire, avait demandé au Pape l'ordre de Saint-Grégoire; enfin, que le dernier accumulait les appointements de rédacteur avoué du *Progressiste* avec ceux de rédacteur anonyme d'une feuille dont la direction était absolument opposée.

(A suivre).

Journal de la jeunesse. — Sommaire de la 182e livraison (27 mai 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les premiers peintres russes, par Ch. de Raymond. — M. Ballard, par M. Vachon. — La Perdrix des Neiges, par E. Lebazelles. — La Petite Duchesse, par Zénaïde Fleuriot. — L'Enfant, par Ch. Schiffer. — Les Causeries du Jeudi, par l'Oncle Anselme.

DESSINS de Lix, Marie et Faguet.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 JUIN. — Rosalie Willems, rue de l'Epeule, 185. — Marie Toussain, rue des Longues-Haies, 77. — Marguerite Dutrieux, rue Nain, 6. — Paul Mercq, rue de l'Epeule, 127. — Elise Vanoost, rue Milo. — Alphonse Lehembre, rue Saint-Louis, 2. — Clémentine Dupont, rue Turgot, 48. — Zélia Lecoste, rue de la Promenade, 30. — Marie Vermeersch, rue de l'Alouette, 57. — Paul Lepert, rue Decrême, 45. — Emile Ducroquet, au Pile, 10. — Palmyre Ducroquet, au Pile, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 juin. — Marie Lordant, 5 ans, rue du Curoir, 80. — Cornelia Ducoulombier, 1 mois, rue de Wasquehal. — Julie Huvelle, 3 mois, rue des Anges. — Achille Huyghebaert, 13 jours, rue de l'Epeule, 68. — Louis Bodinier, 26 ans, piquière, rue Bernard, 36. — Hubert, présenté sans vie, rue de la Redoute, cour Dubiel, 4. — Euphrasie Gyselinck, 1 an, rue de Rohan, 9.

État-Civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 juin. — Marie Panez, au Moulin Fagot. — Hélène Vanhiel, au Brun-Pain. — Gustave Planckaert, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 juin. — Isidor Boudeur, fileur, 42 ans 4 mois, à l'Epinette. — Sophie Volt, 6 mois, aux Phalempins.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES-LOUIS NAISSENS, époux de Dame FRANCISQUA MORRESCE, décédé à Roubaix, le 16 juin 1875, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en la chapelle Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 27 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-CONSTANTIN PROUVOST, marguillier trésorier de la Fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 mai 1876, dans sa 68e année. — Les membres du Conseil de Fabrique feront célébrer un **obit** le mercredi 28 juin, à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 27 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-CONSTANTIN PROUVOST, marguillier trésorier de la Fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 mai 1876, dans sa 68e année. — Les membres du Conseil de Fabrique feront célébrer un **obit** le mercredi 28 juin, à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie *Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de langue anglaise

Réunion générale des élèves des trois cours le mardi 27 courant, pour le cours de déclamation, à 8 heures précises du soir. Les élèves sont instamment priés de ne pas y manquer.

Pour les compositions :

1er cours. — Thème. — Le mardi 27 courant, à 8 heures du soir.

2me cours. — Thème. — Mercredi 28 courant, à 8 heures du soir.

3me cours. — Thème. — Jeudi 29 courant, à 8 heures du soir.

FRANCIS YONGE,
Professeur du cours.

Faits Divers

— Les journaux de Montpellier nous apportent aujourd'hui le récit de deux drames qui viennent de se passer dans cette ville. C'est d'abord un individu sur lequel le frère d'une jeune qu'il avait séduite a tiré quatre coups de révolver. Malgré la gravité des blessures, on espère le sauver. Puis un italien qui, dans une maison malfamée de la rue des Aires, a assassiné à coups de couteau une fille et son souteneur. Il a été arrêté à 8 kilom. de la ville, aux environs des Lattes.

— Une solennité religieuse et musicale aura lieu, le dimanche 2 juillet, à 1 h. 1/2, à la chapelle du palais de Versailles, au profit des incendiés du village de Bouvelinghem (Pas de Calais) sous le patronage de Mme la maréchale de Mac-Mahon.

— Le général Guérin est mort, hier soir, à Theurteville-Bocage, dans la Manche, après 3 heures de maladie.

— Un grand orage a éclaté, hier soir, de 8 à 9 heures sur Lizy. Le canal a débordé sur plusieurs points. La gendarmerie a fait sortir les habitants de l'usine, dont le mur de clôture s'est écroulé.

— Hier, un groupe d'instituteurs des départements de la Seine et de Seine-et-Oise fondait une société nouvelle de géographie, qui s'occupera de la position topographique de la France exclusivement. Le but de cette société est de faire collaborer tous les instituteurs de France à une carte minutieusement détaillée de notre pays. Chaque instituteur aura à dresser la carte de la commune qu'il habite avec ses routes, ses sentiers, ses ruisseaux, etc. Les cartes de chaque commune seront une première fois centralisées et *raccordées* au chef-lieu d'arrondissement, et ainsi de suite, de sorte que, par ce procédé divisionnaire, la carte de France sera sous peu de temps dressée avec moindres détails, et chacun pourra à son aise découvrir sur le papier la commune qu'il habite et trouver le chemin le plus court pour s'y rendre de tel ou tel endroit. On le voit, cette carte n'aura peut-être pas toute l'exactitude de celle de l'état-major, mais elle sera bien plus détaillée.

Une exposition des cartes détaillées des départements de l'Eure, du Jura, de la Côte-d'Or et des Côtes-du-Nord, aura lieu mercredi prochain, dans le local de la nouvelle Société. Le public sera admis à la visiter et pourra ainsi juger d'après ces modèles, de l'utilité de cette association.

— La France est représentée à Philadelphie par 1,200 exposants environ, parmi lesquels on compte 185 peintres, 42 sculpteurs, 26 dessinateurs, 23 graveurs et 8 architectes.

— Nous trouvons dans la *Revue de France* de curieux détails sur l'organisation des régiments d'amazones qui forment un des principaux éléments de l'armée des rois de Dahomey :

« Ardentes et intrépides, ces femmes-soldats font menir troupes d'élite, et c'est à leur courage indomptable que le Dahomey doit ses plus belles victoires. Habituées, dès l'enfance, aux exercices violents, elles habitent le palais du roi, sortent peu et sont condamnées à un célibat perpétuel. Le noir assez téméraire pour en regarder une en face, pour lui parler ou lui sourire, sera puni de mort. Quand elles circulent dans les rues de la ville, elles ont une petite clochette attachée au cou et elles la sonnent tout le long du chemin, avertissant ainsi les noirs de leur approche. En attendant le son de cette clochette, appelée angué, les noirs s'enfuient dans toutes les directions ou se prosternent la face contre terre; ils craindraient, en restant debout, d'être accusés d'avoir regardés les femmes-soldats. »

— Un gardien de la maison centrale de Fontevrault a été assassiné, mardi soir, par deux détenus.

A la fin de la journée, à sept heures du soir, comme le gardien de l'atelier de chaussures présidait à la sortie des prisonniers pour les conduire au réfectoire, deux détenus se sont blottis derrière la porte, et, au moment où le gardien franchissait lui-même le seuil, ils lui ont porté plusieurs coups de tranchet qui ont déterminé une mort instantanée. Les meurtriers lui ont encore arraché son sabre et lui ont traversé le corps en différents endroits; s'emparant de ses clefs, ils ont pu parcourir plusieurs corridors, et on a perdu leurs traces.

Aussitôt les mesures ont été prises pour retrouver les fugitifs. Trois compagnies de chasseurs ont été mises sur pied, et une surveillance a été organisée toute la nuit.

Le gardien a succombé à ses blessures. On affirme, dit l'*Union de l'Ouest*, que les deux meurtriers ont été arrêtés.

— On écrit de Rouziers, le 13 juin, à l'*Union libérale* de Tours :

Un triste accident est arrivé dimanche matin à la Voisinière.

Un vieillard de soixante-dix ans, M. R.. découvrait une cuve qu'il avait vidé la veille : il voulut descendre dedans pour mieux la nettoyer.

Son tonnelier lui fit observer qu'il s'exposerait ainsi à un grand danger.

M. R... ne résista pas; mais le tonnelier s'était absenté une minute, il en profita pour mettre son projet à exécution.

Lorsque le tonnelier rentra il aperçut une main qui se cramponnait au rebord de la cuve : il se hâta de monter à l'échelle dont s'était servi M. R...; malheureusement, il n'eut pas le temps d'arriver jusqu'au haut; la main avait lâché prise.

Il appela au secours; plusieurs voisins accoururent. L'un d'eux, M. Niévin, sans songer au danger, se jette plutôt qu'il ne descend dans la cuve; lui même va tomber. Un ami lui tend la main et le retire de la moitié asphyxié. On songea alors à renverser la cuve. M. R... avait cessé de vivre.

Savez vous pourquoi la vie des femmes est, en général, plus longue que celle des hommes ?

D'après le docteur Thompson, qui vient de lire à l'Académie de médecin un mémoire à ce sujet, la raison de cette avantage chez les femmes, *c'est qu'elles parlent plus que nous.*

Vous ne vous en seriez jamais douté, n'est-ce pas ?

A l'appui de sa thèse, le célèbre docteur anglais dit que le plus grand nombre des maladies provenant de la faiblesse et de l'altération des poumons, la parole « cultivée avec assiduité et même avec un peu d'exagération fortifie, par l'habitude d'une salutaire activité, cet organe si délicat qui dépérit chez les gens silencieux et mélancoliques ! »

Parler beaucoup est donc une excellente chose pour se bien porter et pour vivre longtemps.

Ainsi mesdames, non-seulement vous vivrez longtemps parce que vous parlez beaucoup, c'est le docteur qui l'affirme, mais aussi parce que vous parlez d'une manière très-aimable — c'est une observation du *Charivari* — Et, par conséquent, plus vous parlerez plus vous vivrez, de sorte, que l'homme qui voudrait faire taire sa femme peut désormais, en bonne justice, être montré au doigt un véritable assassin.

— Voici quelques recettes de boissons rafraîchissantes et saines.

Nous ne parlerons que pour mémoire des orangeades, citronnades, etc., qui sont connues de tout le monde. Cependant, parmi les boissons d'été, une des plus faciles à faire, et en même temps des plus toniques, est le café froid coupé d'eau.

Commençons donc notre énumération : dans un verre presque rempli d'eau minérale de table, vous mettez un morceau de glace, deux cuillerées de sirop de gomme, une demi-cuillerée d'absinthe et quelques gouttes de citron.

Le tout, une fois remué, offre un mélange aussi agréable au goût que favorable à l'estomac.

Les Allemands font, dans les grandes chaleurs, la mixture suivante : dans un verre de lait, mettre deux cuillerées de sucre en poudre et quatre de vieux kirsch.

La recette suivante porte différents noms, selon le changement d'un de ses ingrédients :

Le *Soyer* : dans une jatte de porcelaine, versez de l'eau de seltz, du champagne, du sirop de grenadine, de la glace pilée et des tranches d'oranges.

Ce breuvage prend le nom de *Marquise* lorsqu'on remplace le sirop de grenadine par du sucre, et de *Bischof*, lorsqu'on met du vin blanc au lieu de champagne.

Aux Antilles, on bois le *mabie d'ananas* qui se fait de la manière suivante : Après avoir mangé un ananas de belle grosseur, en garder les pelures et les mettre dans un vase à long col, avec un litre d'eau et un quart de livre de sucre. Laisser fermenter pendant deux jours, en ayant soin de boucher le vase avec le pompon vert de l'ananas. Au bout de ce temps, filtrer au tamis et laisser reposer dans une bouteille bouchée d'un cornet de papier. Le résultat est une boisson aigrelette, piquante, très-saine et très-rafraîchissante.

Mais ce sont les Américains qui possèdent le plus grand nombre de mélanges, parmi lesquels nous citerons les deux suivants :

Le *sherry-cobler*. Exprimer dans un vase le jus d'une orange en ayant soin d'en retirer tous les pepins, y mettre ensuite une cuillerée de sucre en poudre, une d'eau-de-vie, un verre de Bordeaux, de bon Xérès ou Malaga. Passer plusieurs fois ce mélange dans une passoire dans laquelle vous aurez déposé préalablement un morceau de glace de la grosseur d'un œuf de pigeon, et précipiter le tout dans une chope contenant plusieurs morceaux de glace, quelques fraises ou des morceaux de pêche pour donner du parfum.

La recette du *Claret-cobler* est la même, avec cette différence que vous remplacez le Xérès par du Bordeaux, et que vous y ajoutez un peu de sirop de groseille.

La dernière recette que nous allons donner est tout à la fois, pour les Américains, un plat de dessert et un rafraîchissement.

Vous prenez un bon melon bien mur, et vous lui faites une incision circulaire du côté de la queue ; on verse dans l'ouverture au moyen d'un entonnoir en verre, une demi-bouteille de cognac, un quart de sirop de framboises, et un quart de sucre. Vous laissez le tout pendant deux heures ; ensuite au moyen d'un bambou préalablement percé de petits trous, et que vous enfoncez du côté opposé à la queue, vous retirez tout le jus que vous passez au tamis. Vous faites frapper votre melon en l'entourant de glace pendant une heure. Puis vous le servez par tranches en l'arrosant du mélange précité.

Nous pourrions donner bien d'autres recettes. Mais nous croyons que nos lecteurs trouveront dans celles que nous leur offrons de quoi satisfaire leur goût et calmer leur soif.

TRIBUNAUX.

— La cour d'Assises de Paris, sous la présidence de M. Bachelier, juge depuis avant hier, une affaire en détournement où se trouvent impliqués trois employés de la chambre syndicale des titres de Paris, entre autres M. Lauze, ancien secrétaire et M. Lemaître, caissier de cette chambre. Les détournements ou déficit dont ils sont accusés s'élèvent au minimum de 48,000 fr.

Le réquisitoire a été prononcé. — Deux défenseurs, Me Créry et Lachaud, ont été entendus; le troisième commence sa plaidoirie. — Le résumé du Président demandera une heure au moins. Ainsi le jugement ne pourra-t-il être connu que fort tard dans la soirée, s'il est rendu aujourd'hui même.

CHOSES ET AUTRES

On nous rapporte un piquant détail sur la façon dont M. Buffet aurait appris sa nomination au Sénat.

En sortant d'une visite, vers six heures, le jour du scrutin, l'ancien président du conseil s'approcha d'un kiosque pour acheter un journal du soir et voir le résultat du vote.

A ce moment, deux passants causaient près du kiosque.

— Eh bien, dit l'un, savez-vous le résultat ?

— Oui ; il est nommé.

— Ah ! se dit tout bas M. Buffet ; il paraît que le scrutin a abouti, mais qui est élu ?

Le second interlocuteur ajouta :

— Il est nommé ! Quel malheur !...

— Ah ! reprit avec un sourire intérieur M. Buffet ; plus de doute : c'est moi qui l'ai emporté !

Et il n'acheta pas le journal. Il savait ce qu'il désirait connaître.

***

On parlait du massacre des ministres ottomans, devant un neveu qui attend un héritage depuis plus de vingt ans.

— C'est affreux ! s'écria-t-il, des pères de famille ! on ne devrait donner de pareils emplois qu'à des oncles !

***

A la police correctionnelle, on amène un pauvre diable ramassé la nuit en état de vagabondage.

Le prévenu est tout à fait inoffensif, et sa figure respire un air de naïveté bête qui n'est pas sans rapport avec celle de feu Lassagne.

Le président lui pose les questions d'usage.

— Accusé, dit-il, avec-vous des antécédents ?

— LE PRÉVENU (*en sanglotant*). — Non, mon président, je suis orphelin de père et de mère.

***

Le docteur radical Z... est un libre-penseur qui ne dédaigne point de sacrifier au dieu... de la bouteille.

Il dînait en ville l'autre jour, mangeait bien et buvait mieux, et, entre plats et rasades, faisait avec éclat profession d'athéisme.

— Vous n'avez donc aucune croyance ? lui demanda l'un des convives.

— Non, monsieur, aucune ! répondit notre épicurien, en se versant pour la quinzième fois un grandissime verre de chambertin.

— Eh bien, repartit son interlocuteur, si vous êtes athée, il ne faut pas boire autant que cela...

— Pourquoi ?

— *Parce qu'il y a un dieu pour les ivrognes.*

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, brevetée de S. M. le Roi des Belges.
Roubaix, rue de l'Espérance, 6, Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière 4.
NOTA. — Ces derniers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir des dents chancelantes. — *Succès garants.*

Ville de Roubaix

GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL

d'Harmonies militaires, de Fanfares et d'Orphéons

et Tir à la Cible Horizontale

organisés par l'Administration Municipale qui auront lieu

les Dimanche 6, Lundi 7 et Mardi 8 Août 1876

PROGRAMME :

Article 1er. — Les sociétés de musiques d'harmonie, fanfares et orphéons, et les corps armés, artilleurs, gardes civiques et sapeurs-pompiers, de France et de l'étranger, sont invités à prendre part au Festival ou au Tir à la Cible qui auront lieu à Roubaix à la date ci-dessus.

Art. 2. — Les sociétés musicales et les corps armés, qui voudront bien accepter cette invitation, sont priés d'adresser leur adhésion au Secrétariat de la Mairie de Roubaix, pour le 10 juin au plus tard.

Art. 3. — Les sociétés musicales et les corps armés, seront reçus à leur arrivée à Roubaix, le dimanche, à partir de neuf heures et demie du matin, jusqu'à midi, par des Commissaires et des Délégués des musiques et du corps de Pompiers de la ville. Ils seront conduits à l'Hôtel-de-Ville, pour y être présentés aux autorités qui leur offriront les vins d'honneur.

Art. 4. — L'ordre du festival et du tir à la cible sera déterminé ultérieurement et envoyé en temps utile aux sociétés et corps participants. Cet ordre ne pourra sous aucun prétexte, être interverti, sous peine de perdre tous droits aux médailles, au tirage des primes ou au tir à la cible.

Art. 5. — A midi et demi très-précis, tous les corps devront être assemblés au boulevard de Paris, et placés suivant leur numéro d'ordre, pour y être passés en revue par les autorités municipales.

Art. 6. — Après la revue, le cortége défilera par les rues qui seront indiquées ultérieurement par la Commission.

Art. 7. — Tous les corps de musiques, fanfares et orphéons, ainsi que tous les corps armés devront prendre part au défilé.

Art. 8. *A. Les musiques d'harmonie* seront divisées en trois catégories : la première division comprendra toutes les musiques ayant obtenu un premier prix, en division supérieure ou en première division.

La deuxième division comprendra toutes les musiques appartenant à des villes ayant une population de 8,000 habitants et au-dessus, ou ayant obtenu un premier ou un second prix en seconde division.

La troisième division comprendra toutes les musiques appartenant à des villes ou des communes ayant une population inférieure à 8,000 habitants.

B. — Les *fanfares* seront divisées en deux catégories : la première division comprendra toutes les sociétés ayant obtenu un premier ou un second prix en première division, ou un premier prix en seconde division;

La deuxième division se composera de toutes les sociétés appartenant à des villes ou à des communes ayant une population inférieure à 8,000 habitants, n'ayant pas obtenu au concours, les prix mentionnés au paragraphe précédent.

N. B. Pour avoir le droit de participer aux primes, les sociétés de fanfares devront être composées d'au moins 20 exécutants.

C. — Les *sociétés chorales* seront divisées en deux catégories : la première division comprendra toutes les sociétés ayant obtenu un premier ou un second prix en première division, ou un premier prix en seconde division;

La deuxième division se composera de toutes les sociétés de villes ou communes, n'ayant pas obtenu au concours les prix mentionnés au paragraphe précédent.

N. B. Pour avoir le droit de participer aux primes, les sociétés chorales devront être composées d'au moins 20 exécutants.

Toute société devra rentrer, avant de prendre part au festival, la liste des membres actifs, légalisée par le Maire de la localité.

Art. 9. — Aussitôt le défilé terminé, le festival commencera sur des estrades élevées sur les différentes places où des kiosques seront établis. Les sociétés seront conduites à ces endroits par les délégués de la Commission. Il sera ouvert sur chacune d'elles par les différentes musiques et fanfares de la ville. Les sociétés chorales chanteront dans des locaux préparés à cet effet.

Chaque musique, fanfare ou orphéon, exécutera deux morceaux.

Les musiques d'harmonie et les fanfares de la première division devront exécuter chacune :

1° Une ouverture ou une symphonie;

2° Une fantaisie ou un air varié.

Les musiques d'harmonie et les fanfares de la deuxième et troisième division exécuteront chacune deux morceaux à leur choix.

Les sociétés chorales exécuteront chacune deux morceaux à leur choix.

Art. 10. — Outre les médailles commémoratives dont il est parlé d'à tre part, les primes suivantes, à répartir par la voie du sort, seront offertes aux Musiques et Sociétés chorales qui prendront part au Festival :

PRIMES

MUSIQUES D'HARMONIE

Première division.	— 1re Prime	800 francs.
» »	— 2me »	400 »
Deuxième division.	— 1re Prime	400 »
» »	— 2me »	200 »
» »	— 3me »	100 »
Troisième division.	— 1re Prime	200 »
» »	— 2me »	150 »
» »	— 3me »	100 »
» »	— 4me »	50 »

FANFARES.

Première division.	— 1re Prime	300 francs.
» »	— 2me »	200 »
Deuxième division:	— 1re Prime,	200 francs.
» »	— 2me »	100 »

SOCIÉTÉS CHORALES.

Première division.	— Prime unique,	500 fr.
Deuxième »	— 1re Prime,	300 »
» »	— 2me »	200 »

Chaque Société ne pourra obtenir qu'une prime.

Dans le cas où la première division d'Harmonie ne réunirait pas cinq Sociétés, la première prime de 800 francs sera seule tirée au sort; il en sera de même pour la première division de fanfares qui, si elle ne réunit pas également cinq Sociétés, ne tirera au sort que la premiere prime de 300 francs.

Art. 11. — De plus, afin d'attirer le plus grand nombre de Sociétés, la ville de Roubaix, offre des primes, qui seront tirées au sort, entre tous les chefs des diverses Sociétés d'Harmonie, Fanfares et Société chorales; ces primes consisteront savoir :

1° Une somme de 300 francs, pour les premières divisions d'Harmonie, Fanfares et Sociétés chorales :

2° Une somme de 200 francs, pour les 2e et 3e divisions d'Harmonie, 2e de Fanfares et Sociétés chorales.

TIR A LA CIBLE.

Art. 12. — Après le défilé, chacun des Corps armés se rendra immédiatement au Tir à la Cible.

Art. 13. — Les corps armés sont seuls admis au Tir à la Cible en détachement de vingt hommes au moins. Ceux de Roubaix n'y prendront aucune part.

Art. 14. — Chaque Compagnie armée devra être munie de ses cartouches.

Art. 15. — On ne se servira que de fusils à percussion, en usage pour l'armement des Sapeurs-pompiers. On tirera debout, sans baïonnette au canon.

Art. 16. — La distance du Tir est fixée à 100 mètres. Il se fera horizontalement, sur une rose de 35 centimètres de diamètre. Chaque rose touchée sera rapportée au bureau de la Commission, en présence du Tireur qui assistera au mesurage et signera la rose.

Art. 17. — La Commission du Tir jugera seule de la justesse des coups

Art. 18. — Chaque tireur aura droit à deux coups. Le Tir s'effectuera par peloton de vingt hommes, en commençant par les officiers et sous-officiers. Les tambours et les clairons tireront les derniers. Chaque chef de Corps devra être porteur de deux listes d'appel : une qu'il conservera, l'autre sera remise au Président de la Commission du Tir.

Art. 19. — Les détachements se présenteront au Tir, d'après leur numéro d'ordre. Les absents perdront leurs droits.

Art. 20. — Lorsque l'arme d'un tireur aura raté deux fois de suite, celui-ci se mettra à la gauche du peloton pour recommencer une troisième et dernière fois.

Art. 21. — Le maintien de l'ordre et la police du Tir sont confiés aux membres de la Commission.

Art. 22. — Il est défendu de charger et de décharger ses armes en dehors de l'enceinte à ce destinée. L'exclusion sera prononcée contre ceux qui emploieront dans le Tir des moyens frauduleux quelconques, ainsi que contre ceux qui porteraient atteinte au bon ordre ou à la discipline.

Tous les cas non prévus dans le présent réglement seront jugés par la commission, qui prononcera sans appel.

Art. 23. — Dès qu'un détachement aura fini de tirer, son commandant le fera sortir de l'enceinte et passera l'inspection des armes en faisant sonner la baguette dans le canon.

Art. 24. — La valeur des prix à décerner est répartie comme suit :

1er Prix. 12 couverts et une louche, argent 1er titre, d'une valeur de 550 fr.

2e Prix. 10 couverts et une louche, argent 1er titre, d'une valeur de 400 fr.

3e Prix. 8 couverts et une louche, argent 1er titre, d'une valeur de 320 fr.

4e Prix. 6 couverts et une louche, argent 1er titre, d'une valeur de 240 fr.

5e Prix. Une montre en or, d'une valeur de 150 fr.

6e Prix. 3 couverts, argent 1er titre, d'une valeur de 120 fr.

7e Prix. Une louche, argent 1er titre, d'une valeur de 70 fr.

8e Prix. 12 cuillères à café, argent 1er titre, d'une valeur de 65 fr.

9e Prix. Une montre en argent, d'une valeur de 50 fr.

11e Prix. 6 cuillères à café, en argent, d'une valeur de 36 fr.

Des fusils seront à la disposition des Tireurs qui n'auraient pas les armes réglementaires, ainsi que les munitions.

NOTA. Une commission spéciale sera chargée d'examiner les fusils avant le Tir.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 25. — Toute musique accompagnant un détachement armé aura la faculté de participer exclusivement, soit au tir à la cible, soit au tirage des primes du festival.

Cette disposition s'applique également au chef.

Art. 26. — Tous les corps constitués militairement seront assimilés aux canonniers, gardes civiques, et sapeurs-pompiers.

Art. 27. — Aussitôt après le tirage des primes pour les musiques, ou le tir à la cible pour les compagnies armées, une commission réunie à la mairie proclamera les vainqueurs.

Art. 28. — Outre les primes à tirer au sort et les prix de cible, il sera décerné :

1° Une médaille en vermeil, comme prix de pompe, pour la société de musique et le corps armé réunis qui auront fait la plus brillante entrée ;

2° Une médaille en vermeil au corps armé le plus nombreux ;

3° Deux médailles en vermeil, l'une à la société de musique, l'autre à la compagnie armée, qui auront la plus belle tenue militaire ;

4° Deux médailles en vermeil, l'une à la société de musique, l'autre à la compagnie armée, qui viendront du point le plus éloigné. La distance sera mesurée à vol d'oiseau ;